RAPPEL DU REGLEMENT

- 1 Une équipe se compose de 3 personnes <u>au minimum</u>, présentes sur le terrain au début de la rencontre. Seuls les joueuses ou joueurs figurant sur les feuilles d'engagements pourront participer au championnat. Seule dérogation : les joueurs non classés ne figurant pas sur les listes peuvent participer en remplacement.
- 2 Chaque rencontre comprend 3 simples et un double. L'ordre des simples sera défini par l'ordre de classement des joueurs. L'ordre des rencontres s'effectuera dans l'ordre inverse de la feuille de match (art 127 règlement sportif dans Statut et Règlement Administratif et Sportif). Le double devra obligatoirement être disputé après les simples.
- 3 Pour les clubs engageant plusieurs équipes, application du règlement du championnat par équipes de la Ligue (voir Livret Interclubs de Ligue 2011).
- 4 Calcul des points par rencontre :

victoire en simple : 1 point / victoire en double : 2 points

✓ Victoire de la rencontre : 3 pts
✓ Défaite : 1 pt

✓ Disqualification : 0 pt

- 5 Pour les clubs ayant des difficultés à former une équipe, possibilité d'effectuer une entente avec un <u>autre club du Puy de Dôme</u>. Si le 2^{ème} club a déjà une équipe engagée, ce seront les joueurs les moins bien classés qui figureront dans l'entente sans possibilité de venir renforcer l'équipe de leur club.
- 6 Les divisions et les poules seront établies en fonction du poids des équipes inscrites.
- 7 Le format des matchs est le A (traditionnel 3 sets à 6 jeux) <u>avec no-ad et super tie-</u> break (à la place du 3ème set) pour tous les doubles disputés
- ✓ La feuille de match doit <u>obligatoirement*</u> être saisie sur internet dans les 48h après la fin de la rencontre (le document papier sera conservé par le club et servira de document faisant foi en cas de litige ultérieur).
- √ *les clubs n'ayant pas d'accès à internet pourront continuer à retourner les feuilles de match au comité au plus tard le lundi, lendemain de la rencontre (cachet de la poste faisant foi).
- ✓ Tout manquement à ces règles entrainera <u>une amende financière</u> pour le club visité.
- ✓ La composition des équipes pourra être consultée : http://comite.fft.fr/puy-de-dome gestion sportive.
- ✓ Le jour et l'heure de la rencontre devront être fixés à l'initiative du capitaine de l'équipe qui reçoit, au plus tard le lundi précédent la date fixée au calendrier. Le Comité devra être informé de chaque report de rencontre avec mention de l'équipe demandant le report (le report est toujours lié aux conditions climatiques).
- ✓ Pour les rencontres non disputées au 6 février 2012, l'équipe qui reçoit à la date du calendrier sera déclarée battue par forfait.
- ✓ Le club visité doit impérativement garantir un accueil convivial du club visiteur (café ou pot d'accueil, verre offert après chaque match et sandwich ou repas servi si la rencontre commencée à 9h se termine au-delà de 13h - Lorsque le club visité est incapable de garantir ces 3 points, il doit avertir préalablement le capitaine de l'équipe visiteuse qui s'organisera en conséquence)